

La loi vous protège et vous aide

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle vient réaffirmer la position abolitionniste de la France. Ce cadre législatif pose le principe suivant : la prostitution est une violence perpétrée à l'encontre des personnes en situation de prostitution. Ces dernières sont considérées comme les victimes du système prostitutionnel. Cette loi repose sur 4 piliers :

Renforcer la lutte contre le proxénétisme et les réseaux de la traite des êtres humains

Supprimer toute mesure répressive à l'encontre des personnes prostituées

Fournir aux personnes prostituées une protection et un accompagnement global

(Accès aux droits et au Parcours de sortie pour les personnes qui en font la demande)

Renforcer l'éducation à la sexualité, Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

Prévenir les pratiques prostitutionnelles et le recours à la prostitution

Responsabiliser les clients et pénaliser l'achat d'actes sexuels

⇒ Contravention de 1 500 € / en cas de récidive : 3 750 €

⇒ Stage de responsabilisation

Association agréée en Indre-et-Loire
pour vous accompagner

Mouvement du Nid – Délégation d'Indre-et-Loire

11 Rue des Ursulines - 37 000 Tours

☎ 02 47 05 63 88

Permanence les jeudis (14h-17h)

<http://facebook.com/mouvementdunid37>

<http://www.mouvementdunid.org>

<http://www.prostitutionetsociete.fr>



Venez nous rencontrer

du lundi au vendredi (10h-13h et 14h-18h)
accueil sur RDV

Plan d'accès



Le PSP

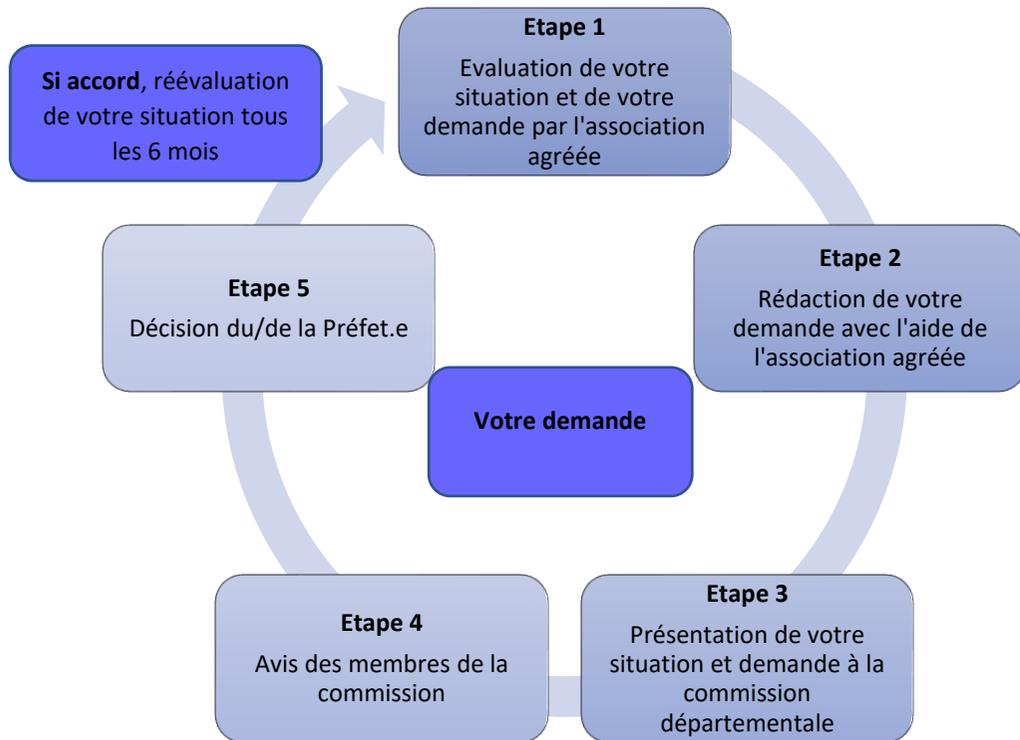
(Parcours de Sortie de Prostitution
et d'insertion sociale et professionnelle)

Un outil pour aider

à sortir de la prostitution



Le Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP) et d'insertion sociale et professionnelle en quelques mots...



L'entrée dans le parcours de sortie de prostitution est entamée à votre initiative, aidée de l'association agréée de votre département. En Indre-et-Loire, le Mouvement du Nid a été désigné.

Ce parcours vous engage dans l'arrêt complet de l'activité prostitutionnelle.

Votre demande d'entrée (ou de renouvellement) dans le PSP est établie avec vous, à partir de l'évaluation de vos besoins sociaux, sanitaires, administratifs, etc.

Le PSP est accordé par le-la Préfet.e pour 6 mois, renouvelable dans la limite de 2 ans.

L'entrée dans le Parcours de Sortie de Prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ouvre droit à :

- Un accompagnement global (social, sanitaire, administratif, juridique, éducatif, etc) proposé par l'association agréée, en lien, selon vos besoins et demandes, avec d'autres structures.

- et des droits spécifiques :

→ Une Aide Financière d'Insertion Sociale (AFIS) de 330 € par mois minimum, si vous n'êtes pas bénéficiaire des minima sociaux ni d'aides au titre d'une demande d'asile. Le montant de l'AFIS varie selon le nombre d'enfant(s) à votre charge.

→ Une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) avec autorisation de travail, d'une durée de 6 mois renouvelable, dans la limite de la durée du PSP (2 ans), pour les personnes en situation irrégulière.

En dehors du Parcours de Sortie de la Prostitution, le Mouvement du Nid 37 propose un accueil, une écoute et un accompagnement global (accès aux droits) de toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et de la Traite des Êtres Humains aux fins d'exploitation sexuelle.